



AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 375

1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le **« règlement numéro 375 décrétant un taux de taxe pour la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin du Fronteau décrété par le règlement d'emprunt no 360.**
2. **Que** le règlement numéro 375 entrera en vigueur conformément à la Loi.
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 375 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 13^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.

Nathalie Dubé
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 375

Je, soussignée, Nathalie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 375** en affichant trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 13 h et 16 h 30, le 13^e jour du mois de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de novembre 2023.

Nathalie Dubé
Directrice générale
et greffière-trésorière